

Le Programme "Habiter Mieux"



Le 4 juillet 2011, le Conseil Départemental de l'Hérault s'est engagé dans le programme national "Habiter Mieux" en signant un Contrat Local d'Engagement. Le dispositif "Habiter Mieux" prévoit d'aider financièrement les propriétaires des logements les plus énergivores afin d'engager des travaux de rénovation thermique.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.

Qui peut prétendre à cette aide ?

Les propriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds (voir tableau ci-dessous), et dont les travaux améliorent le gain énergétique du logement d'un moins 25%.

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources...	
	des ménages à ressources « très modestes » (1)	des ménages à ressources « modestes » (2)
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 506	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	4 257	5 454

Les aides existantes qui peuvent se cumuler :

- Une aide de base de l'ANAH : **de 35% à 50% du montant HT des travaux.** (Plafonné à 16000€)
- Une prime de 500€ du conseil départemental
- Une prise en charge des diagnostics énergétiques du logement, de l'accompagnement technique des familles, **soit 556€** remboursés après les travaux.

Des aides plus importantes peuvent être mobilisées en fonction de la dégradation du bâtiment.

Habiter mieux est aussi cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro, le Crédit d'impôts, l'écochèque Région Occitanie de 1500€ et certaines aides de caisses de retraite. Voir les conditions sur le site <http://www.infoenergie-lr.org/les-aides-financieres/>

Les propriétaires bailleurs ne sont pas éligibles dans le secteur géographique hors opération programmée appelé « diffus ». Consultez l'Adil de l'Hérault au [04 67 55 55 55](tel:0467555555) pour trouver votre opérateur.

Pour quels travaux ?

Tous les travaux liés à l'amélioration de l'habitat. Consultez la liste ci-dessous :

http://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/Guides_des_aides.pdf

L'association Gefosat est opérateur "Habiter Mieux" agréé et peut intervenir sur les territoires suivants :

Communauté de communes : Clermontais - Pays de Thongue - Nord Bassin de Thau - Pays de l'or - Mauguio - Lunel - Grand Pic Saint Loup – Communauté de communes « La Domitienne »

L'opérateur dépend de votre commune de résidence. Si vous habitez en dehors de ces territoires, vous pouvez contacter l'Adil de l'Hérault pour trouver l'organisme correspondant au [04 67 55 55 55](tel:0467555555).

Gefosat se charge de vous accompagner dans les choix techniques avec la réalisation d'un diagnostic énergétique et vous aide à monter le dossier de subventions.

GEFOSAT

11 ter avenue Lepic - 34070 Montpellier

Tél : 04 67 13 80 90

axel.maza@gefosat.org

QU'EN PENSENT CEUX QUI EN ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ* ?



Plus de la moitié

les ménages bénéficiaires du programme perçoivent un gain financier avéré sur la consommation d'énergie.



L'économie constatée sur la facture d'énergie après travaux est le premier bénéfice perçu cité par 55 % des propriétaires interrogés.



38 % de gain énergétique estimé après travaux

L'évaluation énergétique effectuée dans le logement avant la réalisation des travaux calcule une projection du gain énergétique réalisable à l'issue des travaux de 38 %. La prime Habiter Mieux est financée par le Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart), dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de performance énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants. Ce fonds est financé grâce aux Investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement.



83 % des ménages n'auraient pas réalisé leur projet sans l'aide du programme

Des propriétaires n'auraient pas pu faire les mêmes travaux sans les aides de l'Anah, la prime Habiter Mieux et l'avance**. 71 % n'auraient pas fait les mêmes travaux sans la prime Habiter Mieux seule.

82 % des ménages déclarent ne plus souffrir du froid en hiver après avoir fait les travaux



[parmi les propriétaires qui déclaraient souffrir du froid au moins occasionnellement avant les travaux (61%)].



près de **9** ménages sur **10** déclarent leur logement en bon état après travaux

Avant travaux, seuls moins d'un sur deux le jugeait en bon état.



94 % des propriétaires sont satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié

L'accompagnement inclus dans le programme Habiter Mieux est jugé nécessaire par 65 % des propriétaires. 59 % se déclarent satisfaits et 35 % plutôt satisfaits de cet accompagnement.

